

VALENCE, le 08 juillet 2020

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous adresser ci-dessous les indications nécessaires à la prochaine rentrée.

Vous êtes invités à **lire très attentivement** toutes les informations que vous y trouverez.

Dans l'attente d'une prochaine rencontre, et déjà heureux d'accueillir vos enfants, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le chef d'établissement
E. Lallau

RENTRÉE des ÉLÈVES

Mardi 1 ^{er} septembre 2020 Sortie pour tous à 15h 45		Mercredi 02 septembre 2020	
8h 15	2 nd e BAC Pro ASSP	8h 00	5 ^{ème} (Sortie à 10h 00)
8h 45	1 ^{ère} année CAP AEPE		
9h 00	6 ^{ème} <i>Pause repas de 11h 50 à 14h 05</i> <i>Ouverture du portail dès 13h 30</i>	9h 00	4 ^{ème} (Sortie à 11h 00)
10h 00	3 ^{ème} Prépa Métiers 2 ^{ème} année de CAP AEPE 1 ^{ère} BAC Pro ASSP Terminale BAC Pro ASSP	10h 00	3 ^{ème} (sortie à 11h 50)
Le service de restauration fonctionnera dès le mardi 1 ^{er} septembre.		Cours normaux pour toutes les classes du lycée. Pas de cours pour les 6^{èmes}	
Jeudi 03 septembre 2020 : cours normaux à partir de 7h 55 pour toutes les classes.			

Les photos de classe et d'identité seront faites dans l'établissement **les 10 et 11 septembre 2020**.

Elles vous sont proposées en pochette à 13€ l'unité. Un coupon est joint à cet envoi.

Il est indispensable de le compléter et de le remettre au professeur principal dès la rentrée.

En effet, la non-restitution du coupon entraînera la facturation d'office de la pochette, soit 13€.

DOCUMENTS à remettre au professeur principal, le jour de la rentrée :

- Fiche payeur pour tous (et RIB pour les nouvelles demandes de paiement par prélèvement automatique ou pour les changements de domiciliation)
- Fiche « situation boursière » (retour obligatoire pour tous)
- Coupon photo de classe (retour obligatoire pour tous)

DOCUMENTS à remettre au professeur d'EPS

- Association sportive (collège et 3PM) : voir les consignes spécifiques de retour qui se trouvent sur les coupons AS.

Le coupon n°1 sera à rendre obligatoirement par tous, au professeur d'EPS, dès le premier jour d'EPS.

À avoir dès la rentrée et à remettre lors de la distribution des livres :

- 1 chèque de 100€ (sauf les élèves de Terminale ASSP) pour la caution des livres. Les livres ne seront donnés à l'élève qu'en échange de ce chèque.

À avoir dès la rentrée et durant les deux premières semaines :

- La fiche d'inscription ou de non inscription au self (en attendant que le carnet de liaison soit opérationnel). Les élèves qui ne pourront pas présenter cette fiche dûment complétée pour le jour concerné ne pourront pas sortir de l'établissement durant la pause méridienne.

DATES À RETENIR

- **Lundi 31 août 2020** : pré-rentrée
Attention : **l'établissement sera fermé**, les services administratifs compris – seul l'accueil sera ouvert de 8h à 16h
- **RÉUNIONS DE PARENTS** : Ces réunions sont importantes en raison des informations qui y sont données et elles s'adressent à tous les parents.

6 ^{èmes}	5 ^{èmes}	4 ^{èmes}	3 ^{èmes}
Judi 3 septembre 2020 18h 00	Lundi 7 septembre 2020 18h 00	Mardi 8 septembre 2020 18h 00	Judi 10 septembre 18h 00

3 ^{ème} Prépa Métiers	CAP AEPE	BAC Pro ASSP
Judi 10 septembre 2020 18h 00	Lundi 14 septembre 2020 18h 00	

AUTRES INFORMATIONS

• **BOURSES** :

La fiche « situation boursière » jointe à cet envoi devra obligatoirement être complétée et retournée au professeur principal, le jour de la rentrée.

Pour rappel :

- Les demandes de **bourse collège** se font en début d'année scolaire et doivent être renouvelées chaque année.
- Les nouvelles demandes de **bourse lycée** se font à partir du mois de mai 2020 et jusqu'au 15 octobre 2020 dernier délai. Une fois accordée, la bourse est attribuée pour tout le cycle. Les élèves déjà boursiers lycée n'ont donc pas à refaire un dossier. Il pourra cependant leur être demandé une vérification de ressources.
- En établissement privé, les bourses sont versées directement à l'établissement et viennent en déduction des frais de scolarité : la **procuration** pour le paiement des bourses est donc obligatoire. Elle est annuelle et doit être refaite chaque année, que ce soit pour le collège ou le lycée.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

• « **ECOLEDIRECTE** » :

Pour les nouveaux élèves : les codes d'accès « élèves » vous seront donnés à la rentrée par le professeur principal. Ils seront à personnaliser dès la première connexion.

Pour les nouvelles familles : les codes d'accès « responsables » vous seront envoyés peu avant la rentrée à l'adresse mail que vous nous avez donnée sur le dossier d'inscription. Si nous n'avons pas d'adresse mail, nous vous les ferons parvenir par courrier. Ces codes seront à personnaliser dès la première connexion.

Pour les élèves déjà scolarisés dans notre établissement et leur(s) famille(s), les codes ne changeront pas.

↳ **Parents** : le compte « responsable » a des fonctionnalités différentes de celui de l'« élève ». Il est donc nécessaire que chacun utilise son compte dédié.

Les services d'ECOLE DIRECTE seront fermés jusqu'au 24 août 2020, puis ouvriront en mode été (fonctionnalités réduites) jusqu'au 2 septembre 2020. Tous les services ne seront activés qu'à partir du 2 septembre 2020.

Grâce à ces services, vous pourrez :

- Avoir accès à diverses informations
 - o administratives (circulaires...),
 - o financières (facture, solde du self, voyage...),
 - o scolaires (notes, bulletins, changements d'emploi du temps, compte-rendu des parents correspondants à la suite du conseil de classe...)
- Effectuer des paiements par carte bancaire (scolarité, self, voyages)
- À partir de mi septembre, vous y trouverez un certificat de scolarité (onglet « documents ») que vous pourrez imprimer en cas de besoin. Il sera donc inutile de nous en demander.

C'est pourquoi, nous vous demandons de vous y connecter chaque jour afin de pouvoir suivre au plus près les différents aspects de la scolarité de votre enfant.

Nous serons peut-être amenés à vous envoyer des **SMS** de façon très ponctuelle.

Si vous n'avez pas d'accès internet, nous vous demandons d'en informer le secrétariat par courrier, avant le 2 septembre 2020, afin que nous puissions vous communiquer les informations les plus importantes par écrit.

• **ADMINISTRATION DE L'ENSEMBLE SCOLAIRE** :

Rappel : l'entrée des services administratifs est située au **20 rue Chalamet**, à l'angle de la rue Chalamet et Denis Papin.

Le chef d'établissement reçoit **sur rendez-vous**, à prendre auprès du secrétariat de direction.

Les adjointes de direction reçoivent également **sur rendez-vous** à demander prioritairement par l'intermédiaire de la messagerie Ecole Directe et en cas d'impossibilité par le carnet de correspondance.

L'accueil est ouvert en période scolaire de **7 H 45 à 17 H 00** chaque jour sauf le samedi et dimanche.

Il n'est pas possible de passer des communications téléphoniques aux élèves ainsi que des messages personnels.

• **CARNET DE LIAISON** :

Chaque élève recevra en début d'année un carnet de liaison destiné à recueillir diverses informations et à permettre la communication entre la famille et l'établissement (convocations - rendez-vous - absences - retards - etc...).

Ce carnet fera également office d'agenda scolaire.

L'élève doit l'avoir avec lui à tout moment.

L'emploi du temps de la classe y sera noté en début d'année ; les parents devront, par leur signature, attester qu'ils en ont pris connaissance.

En cas de perte ou de dégradation trop importante, un nouveau carnet devra être acheté et vous sera facturé 10€.

• **Fournitures :**

Pour les élèves du collège : le jour de la rentrée, le carnet de liaison et les cahiers de travaux dirigés seront remis aux élèves par les professeurs. Ces dépenses sont incluses dans le forfait annuel demandé.

Le jour de la rentrée, tous les élèves devront avoir :

- un cahier de brouillon, quelques feuilles et le nécessaire pour écrire.

• **Manuels scolaires :**

Collège et Lycée (sauf Terminale) : Le jour de la rentrée, les livres seront remis à chaque élève en **échange d'une caution de 100€ par chèque**. Cette caution sera rendue en fin d'année scolaire lors de la restitution intégrale des manuels.

Attention : les manuels devront être couverts.

Vous devrez veiller à ce qu'il n'y ait pas d'échange de livres entre élèves. En effet, chaque élève est responsable des livres attribués en début d'année et la vérification de restitution se fera grâce au code barre personnalisé.

• **Stage du collège :**

- **3èmes**

Un stage aura lieu du 4 au 8 janvier 2021. Pour que vous puissiez commencer à chercher un lieu de stage, vous pourrez trouver la convention sur le site de notre établissement.

Nous vous rappelons que la convention est à établir en 3 exemplaires : 1 pour le maître de stage, 1 pour notre établissement, 1 pour la famille. Ces trois exemplaires devront être complétés et signés par le maître de stage et les parents, puis rendus au professeur principal de 3^e qui les vérifiera et les fera parvenir au chef d'établissement pour signature. Deux exemplaires vous seront alors redonnés.

• **Stages du lycée :**

- 3^{ème} Prépa Métiers : du 09 au 13 novembre 2020
du 11 au 22 janvier 2021
du 1^{er} au 12 mars 2021
- CAP 1^{ère} année : du 14 janvier au 05 février 2021
du 31 mai au 23 juin 2021
- CAP 2^{ème} année : du 19 novembre au 18 décembre 2020
du 11 mars au 09 avril 2021
- 2^{nde} Bac Pro : du 12 janvier au 04 février 2021
du 31 mai au 23 juin 2021
- 1^{ère} Bac Pro : du 04 au 29 janvier 2021
du 03 mai au 01^{er} juin 2021
- Tale Bac Pro : du 21 septembre au 16 octobre 2020
du 08 mars au 02 avril 2021

Les conventions de stage du lycée seront données par le professeur principal de chaque classe. Vous pourrez également les trouver sur le site de notre établissement.

• **Restauration :**

Le **prix du repas** est fixé à **5,85 €**

ATTENTION : Pour l'accès au service de restauration, les élèves seront équipés d'une carte destinée à être lue par un dispositif informatique. **Cette carte est au prix de 5 €, à payer séparément.**

Aucune facture n'est établie, il s'agit d'un système de prépaiement : les familles doivent créditer la carte d'un minimum de repas en les achetant à l'avance par carte bancaire sur le site Ecole Directe ou auprès de l'Accueil.

Merci de vérifier régulièrement sur Ecole Directe que le solde du self est positif.

Dans le courant de l'année, si la carte présente un déficit de deux repas, elle est retirée à l'élève et ne lui sera restituée qu'après règlement et reconstitution de la provision de repas (voir Charte de demi-pension dans le carnet de liaison).

Cette carte doit durer toutes les années de scolarité dans l'établissement et donc être conservée avec soin sans ratures, dessins ou découpages de quelque sorte que ce soit.

En cas de perte, de destruction ou simplement de dégradation manifeste, elle devra être remplacée au prix de 5€.

↳ Afin d'éviter l'affluence du premier jour, la **carte de self** pourra être achetée et/ou créditée en se présentant à l'accueil dès le 24 août.

• **FONCTIONNEMENT DU SELF :**

Pour tout repas, il est impératif que votre enfant soit inscrit sur Ecole Directe.

↳ **Demi-pensionnaires :**

- Jusqu'au vendredi 11 septembre inclus, le repas de votre enfant devra être réservé **par vos soins** sur Ecole Directe (**voir procédure ci-dessous**).
- À partir du lundi 14 septembre, la semaine type de votre enfant aura été complétée par l'établissement. Cette semaine type correspond à ce que vous aurez rempli sur la feuille « demi-pension » qui sera distribuée à la rentrée. De ce fait, votre enfant sera inscrit à l'année, **par nos soins**, en fonction des jours que vous aurez choisis.



CEPENDANT, SI VOUS SOUHAITEZ FAIRE DES MODIFICATIONS PONCTUELLES (inscrire ou désinscrire votre enfant), il vous suffit de cliquer sur le(s) jour(s) que vous souhaitez modifier et ce avant 9h le matin des jours concernés (suivre la procédure ci-dessous).

Pour pouvoir quitter l'établissement pendant le temps du repas, le fait de se désinscrire ponctuellement ne suffit pas, il faut également remettre un billet d'absence « DP » du carnet de liaison au bureau de la Vie Scolaire.

↳ **Externes :**

- Contrairement aux demi-pensionnaires, les externes doivent s'inscrire sur Ecole Directe chaque fois qu'ils souhaitent manger au self et ce avant 9h le matin du jour concerné.

TOUT REPAS COMMANDÉ ou NON DÉCOMMANDÉ À TEMPS SERA DÉBITÉ DU COMPTE SELF.

PROCÉDURE D'INSCRIPTION AU SELF SUR ECOLE DIRECTE

1. **Aller sur votre compte personnel : c'est à vous, parents, qu'il revient d'inscrire ou de désinscrire votre enfant. Par mesure de sécurité, on ne peut pas accéder aux « réservations » demi-pension sur Ecole Directe par le compte de votre enfant.**
2. **Cliquer sur l'icône de votre enfant (sa photo).**
3. **Dans le menu déroulant, cliquer sur l'icône « réservations ».**
4. **Il ne vous reste plus qu'à réserver ou désinscrire en cliquant sur les jours concernés (avant 9h du matin du jour concerné).**

**Année scolaire 2020-2021
TARIFS COLLÈGE et LYCÉE**

*** Du fait des événements particuliers de cette année, nous ne serons en mesure de vous donner les tarifs 2020-2021 qu'à la rentrée de septembre 2020. Ils seront visibles sur le site de l'établissement dès le 10 juillet 2020.**

Voici cependant les informations générales :

CONTRIBUTION ANNUELLE DES FAMILLES : une contribution annuelle est demandée à tous.

Remise accordée sur la contribution annuelle des familles pour la scolarisation :

Dans notre établissement :

De 2 enfants :	- 10 %
De 3 enfants :	- 20 %
De 4 enfants :	- 30 %

Dans d'autres établissements d'enseignement catholique :

D'1 frère ou sœur :	- 5 %
De 2 frères ou sœurs :	- 10 %
De 3 frères ou sœurs :	- 15 %

Fournir un certificat de scolarité 2020 2021
avant le 18 septembre 2020.

Les tarifs mensuels sont calculés sur une base de 10 mois (d'octobre à juillet) et comprennent la contribution des familles et les frais annexes.

	Collège	Lycée	
Contribution annuelle des familles	*	*	* Du fait des événements particuliers de cette année, nous ne sommes pas en mesure de vous donner les tarifs 2020-2021. Cependant, ils seront visibles sur le site de l'établissement dès le 10 juillet 2020.
Frais annexes			<u>Assurance scolaire</u> : l'établissement a fait le choix de souscrire auprès de la Mutuelle Saint Christophe, spécialiste de l'assurance scolaire, une assurance obligatoire pour l'ensemble de ses élèves. Il est donc inutile de nous fournir une attestation individuelle.
- Assurance scolaire	10 €	10 €	
- Fournitures et activités diverses	*	*	* voir explication plus haut
- Cotisation APEL	23 €	23 €	<u>Cotisation APEL</u> (association des Parents d'Elèves) : sur demande écrite avant le 18 septembre, un avoir de 23€ sera effectué si vous ne souhaitez pas cotiser à l'APEL.
Sortie d'intégration des 6èmes	40 €	-	
PSC1 pour les 4 ^{ème} et 3 ^{ème} (dont 3 ^{ème} Prépa Métiers)	32 €	32 €	
Formation SST (Sauveteur Secouriste du Travail) pour les CAP1 et 2 / 2 ^{ème} et 1 ^{ère} Bac Pro	-	50 €	Formation obligatoire, qui sera proposée par l'établissement. Attendre les consignes de l'enseignant formateur.
Formation PAP 2S pour les 2 ^{ème} et 1 ^{ère} Bac Pro	-	40 €	Formation obligatoire, qui sera proposée par l'établissement. Attendre les consignes de l'enseignant formateur.
Formation PAP PE pour les CAP1 et 2	-	40 €	Formation obligatoire, qui sera proposée par l'établissement. Attendre les consignes de l'enseignant formateur.

MODES DE RÈGLEMENT :

- Prélèvement automatique sur 10 mois d'octobre à juillet (pensez à fournir un RIB). Un mandat sera disponible sur Ecole Directe.
- Carte bancaire par Ecole Directe
- Chèque
- Espèces

• **Carte TopDép'Art (uniquement pour les collégiens domiciliés en Drôme) :**

Les élèves du collège domiciliés en Drôme peuvent bénéficier d'avantages liés à la culture, au sport, aux loisirs... grâce à la carte Top Dép'Art.

La carte est délivrée gratuitement sur simple demande. Rendez-vous sur ladrome.fr pour connaître tous les privilèges.

A ce jour, nous n'avons pas eu les consignes concernant les demandes ou les renouvellements pour l'année 2020-2021. Nous devrions pouvoir vous communiquer les informations début septembre.

• **Carte Pass Région (pour tous les lycéens) :**

Depuis de nombreuses années maintenant, la Région offre une aide aux futurs lycéens par la **Carte Pass' Région** :

- Pour les élèves de toutes les classes, un montant forfaitaire de 50€ y est directement disponible pour l'achat de livrets, fichiers...
- Pour les élèves de 2nde et CAP1, elle offre en plus une dotation pour l'achat d'une tenue professionnelle.

A la rentrée 2020-2021, un nouveau dispositif est mis en place pour le financement des *manuels scolaires* des élèves de **2nde, 1ère, CAP1, CAP2 et 3e PM.**

Pour ce faire, notre établissement va commander directement les ouvrages "papier" auprès d'une de nos librairies afin de les distribuer directement aux élèves au mois de Septembre. Ils devront être couverts et conservés afin d'être utilisés d'une année à l'autre.

Si cela n'a pas été fait, il est primordial de créer votre compte "Carte Pass'Région" sur le site de la Région Auvergne-Rhône-Alpes afin que notre établissement puisse valider votre demande et que vous puissiez accéder aux avantages auxquels vous allez avoir droit tout au long de votre année scolaire.

CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES

	Début	Fin
TOUSSAINT	Samedi 17 octobre 2020	Dimanche 1 ^{er} novembre 2020
NOËL	Samedi 19 décembre 2020	Dimanche 3 janvier 2021
HIVER	Samedi 6 février 2021	Dimanche 21 février 2021
PÂQUES	Samedi 10 avril 2021	Dimanche 25 avril 2021
Pont ASCENSION	Jeudi 13 mai 2021	Dimanche 16 mai 2021

PHOTO DE CLASSE et d'IDENTITÉ

Coupon à rendre au professeur principal, le jour de la rentrée.

Attention : la non-restitution du coupon entraînera la facturation d'office de la pochette, soit 13€.

Mme/ M. _____

responsables légaux de

NOM :

Prénom :

Classe :

- Souhaitent acheter une pochette (photo de classe + identité) à 13€. Cette somme sera alors comptée sur votre facture annuelle.

A noter : si vous souhaitez acheter d'autres pochettes, vous pourrez le faire après réception de la première pochette et en paiement à la commande.

- Ne souhaitent pas acheter de pochette.

Date :

Signatures des responsables légaux :

FICHE pour la FACTURATION (1 fiche par élève)

Année scolaire 2020/2021

ÉLÈVE

NOM et Prénom : **classe :**

RESPONSABLE PAYEUR 1

Taux de prise en charge : 100 % autre (noter le pourcentage)

Mlle Mme M. Autres
Nom : Prénom :

Adresse facturation

.....
.....

Adresse courriel

.....

Mode de règlement

Prélèvements automatiques (joindre un RIB pour toute nouvelle famille ou changement de coordonnées bancaires)

Chèques

Carte Bancaire (par l'intermédiaire d'EcoleDirecte)

Date :

Signature responsable payeur 1 :

RESPONSABLE PAYEUR 2 **(ne remplir qu'en cas de facture partagée)**

Taux de prise en charge : 100 % autre (noter le pourcentage)

Mlle Mme M. Autres
Nom : Prénom :

Adresse facturation

.....
.....

Adresse

courriel

Mode de règlement

Prélèvements automatiques (joindre un RIB pour toute nouvelle famille ou changement de coordonnées bancaires)

Chèques

Carte Bancaire (par l'intermédiaire d'EcoleDirecte)

Signature responsable payeur 2 :

date :

Nom et Prénom : _____

Classe prévue en 2020-2021 : _____

SITUATION BOURSIERE – réponse obligatoire pour tous les élèves

Classe année précédente (2019-2020) : _____

Etablissement année précédente : _____

En 2019-2020, votre enfant était :

(cocher une seule des cases suivantes puis entourer oui ou non dans la catégorie concernée)

Non boursier en 2019-2020

ou Non scolarisé ou scolarisé hors éducation nationale en 2019-2020

Bourse LYCEE demandée pour 2020-2021 oui / non

Si oui

↳ Dès réception de votre notification de droit pour l'année 2019-2020, vous devrez nous en faire parvenir une copie accompagnée de l'imprimé **original** « Procuration annuelle » ci-joint.

Si non

↳ Souhaitez-vous faire une demande ? oui / non

Boursier COLLEGE en 2019-2020

Bourse LYCEE demandée pour 2020-2021 oui / non

Si oui,

↳ Dès réception de votre notification de droit pour l'année 2019-2020, vous devrez nous en faire parvenir une copie accompagnée de l'imprimé original « Procuration annuelle » ci-joint.

Boursier LYCEE en 2019-2020

↳ Vous devez compléter et nous retourner l'imprimé original « Procuration annuelle » ci-joint.

↳ Certains d'entre vous, déjà boursiers précédemment, recevront un imprimé de « vérification de ressources » permettant la révision des droits.

↳ Vous avez changé de situation et souhaitez la révision de vos droits ? oui / non
Un imprimé « vérification de ressources » vous sera donné sur demande.

**Ce document doit obligatoirement être complété pour chaque élève
puis retourné au professeur principal le jour de la rentrée.**

Département n° : 01216

Établissement (1) :

**Lycée Professionnel Privé
LA PROVIDENCE**
14-18, Rue H. Chalamei
28000-VALENCE - Tél: 04 75 78 45 80

(Cachet de l'association de gestion)

**Paiement des bourses nationales d'études du second degré de lycée
Année scolaire 2020-2021**

PROCURATION ANNUELLE

Je soussigné(e) (nom et prénom) :

Votre adresse :

Code postal : |_|_|_|_|_| Commune

Agissant en tant que (2) : père ou mère ou représentant légal de l'enfant

nom et prénom :

élève de cet établissement en classe de :

pour l'année scolaire : 2020/2021

Autorise (3) M. LALLAU Eric

Chef de l'établissement indiqué ci-dessus, agissant par délégation de l'organisme de gestion, à percevoir en mon nom, le montant de la bourse de lycée attribuée à (mon fils) (ma fille), (4)

Cette autorisation implique que le chef de l'établissement :

- donnera décharge de cette somme au comptable public dès versement au compte de l'établissement ;
- me versera par virement bancaire, le solde éventuel de la bourse de (mon fils) (ma fille) (4), après déduction des frais de pension ou de demi-pension.

A _____, le

Signature du responsable de l'élève

A Valence, le

Signature du représentant légal de l'établissement

(1) Nom et adresse exacte de l'établissement.

(2) Cocher la case correspondante.

(3) Nom - prénom et fonction du représentant légal de l'établissement.

(4) Rayer la mention inutile.

FICHE SELF TEMPORAIRE
Du 1^{er} au 4 septembre 2020

Cette fiche devra être glissée au dos du carnet de liaison
et présentée au portail pour toute sortie durant la pause méridienne.
Aucune modification, rature ou blanco, ne sera acceptée.

Nom et Prénom : _____
Classe : _____

	Mardi 1er septembre 2020
	<input type="radio"/> mange au self <input type="radio"/> ne mange pas au self
Mercredi 2 septembre 2020	Jeudi 3 septembre 2020
<input type="radio"/> mange au self <input type="radio"/> ne mange pas au self	<input type="radio"/> mange au self <input type="radio"/> ne mange pas au self
Vendredi 4 septembre 2020	
<input type="radio"/> mange au self <input type="radio"/> ne mange pas au self	

Date et signature des parents :

FICHE SELF TEMPORAIRE
Du 7 au 11 septembre 2020

Cette fiche devra être glissée au dos du carnet de liaison
et présentée au portail pour toute sortie durant la pause méridienne.
Aucune modification, rature ou blanco, ne sera acceptée.

Nom et Prénom : _____
Classe : _____

Lundi 7 septembre 2020	Mardi 8 septembre 2020
<input type="radio"/> mange au self <input type="radio"/> ne mange pas au self	<input type="radio"/> mange au self <input type="radio"/> ne mange pas au self
Mercredi 9 septembre 2020	Jeudi 10 septembre 2020
<input type="radio"/> mange au self <input type="radio"/> ne mange pas au self	<input type="radio"/> mange au self <input type="radio"/> ne mange pas au self
Vendredi 11 septembre 2020	
<input type="radio"/> mange au self <input type="radio"/> ne mange pas au self	

Date et signature des parents :



LISTE INDICATIVE (NON EXHAUSTIVE)
DES FOURNITURES POUR LES ELEVES DE
CAP 1^{er} année – Année 2020-2021

Matériel commun aux différents matières :

- **NE PAS ACHETER D'AGENDA : le livret de correspondance en fera également office.**
- 2 cahiers de brouillon
- Feuilles blanches, simples, 21 x 29,7, gros carreaux, perforées
- Feuilles blanches, doubles, 21 x 29,7, gros carreaux, perforées
- Crayon à papier (2HB) + gomme + 1 paire de ciseaux + colle + scotch
- 1 stylo encre et 1 stylo 4 couleurs + surligneurs
- 1 photo (pour le professeur principal)
- 1 boîte de feutres + 1 boîte de crayons de couleur
- 1 clé USB

Matériel selon les matières :

ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL :

- Anglais : 1 porte-vues
- Arts plastiques : 1 feutre fin noir (Pilote si possible)
- Histoire-Géographie-EMC : 1 grand classeur + 12 intercalaires + pochettes plastiques
- Maths-Sciences : 1 calculatrice (Casio FX92 ou semblable)
Compas + équerre + rapporteur + règle
1 clé USB
1 porte-vues 160 pages
1 grand cahier- petits carreaux - 96 pages
- Français : 1 grand classeur + 12 intercalaires + pochettes plastiques
- EPS : 1 short + 1 tee-shirt + 1 survêtement + 1 vêtement de pluie (type K-Way)
1 paire de chaussures de sport

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL :

- PSE : 1 grand classeur souple + pochettes plastiques
- Biotechnologie et STMS : 1 paire de gants de ménage
1 grand classeur souple grand format **noir**
+ 8 intercalaires et pochettes plastiques
+ 1 grand classeur rigide à levier pour l'archivage à la maison
- Chef d'œuvre : 1 grand classeur souple **rouge** + pochettes plastiques
- AP (accompagnement) : 1 pochette cartonnée **verte** avec rabat
- PFMP (stage) : 1 pochette cartonnée **jaune** avec rabat

TD à acheter (non fourni par l'établissement) :

PSE-les nouveaux cahiers – Edition Foucher – Année 2020 – ISBN 978-2-216-15746-4

Formation SST (Sauveteur Secouriste du Travail) :

Cette formation est obligatoire dans le cursus du CAP AEPE.
Une information vous sera donnée à la rentrée concernant les modalités.

D'autres fournitures plus spécifiques pourront être demandées à la rentrée par les professeurs.



Lycée La Providence

Établissement Catholique d'Enseignement
Sous contrat avec l'État

Valence, le 25 juin 2020

Madame, Monsieur,

A la rentrée prochaine votre enfant intégrera la classe de seconde bac pro ASSP ou CAP AEPE.

Une partie de l'enseignement se déroule en salle de travaux pratiques et les élèves ont l'obligation d'être en tenue professionnelle (tunique, pantalon, chaussures...) qui doit répondre aux directives académiques.

Nous faisons appel chaque année, à une entreprise de vêtements professionnels afin que tous les élèves aient une tenue qui réponde aux normes sanitaires et sécuritaires.

La région finance la totalité de la tenue professionnelle pour chaque élève en allouant un budget sur la carte Pass'Région. Cette aide au 1^{er} équipement professionnel est de :

- 200€ pour les élèves de 2nde bac pro ASSP
- 150€ pour les élèves de 2nde CAP AEPE.

Pour bénéficier de cette aide et éviter d'avoir des frais supplémentaires, nous vous demandons de commander cette carte sur le site de la région Auvergne Rhône Alpes **le plus rapidement possible** et ce avant la rentrée. Site : <https://jeunes.auvergnerhonealpes.fr/206-commande.htm>

La semaine de la rentrée il sera demandé aux élèves de nous fournir leur carte Pass'Région afin de procéder à la commande de la tenue professionnelle. Tout élève qui ne sera pas en mesure de la fournir se verra contraint de régler la totalité de la tenue professionnelle d'un montant de 199.77 euros pour les élèves de 2nde bac pro ASSP et 143.37 euros pour les élèves de 2nde CAP AEPE.

Nous comptons sur votre collaboration.

Bien cordialement,

Les professeurs de l'enseignement professionnel



Année scolaire 2020 2021

Depuis de nombreuses années maintenant, la Région offre une aide aux futurs lycéens par la **Carte Pass' Région** :

- Pour les élèves de toutes les classes, un montant forfaitaire de 50€ y est directement disponible pour l'achat de livrets, fichiers...
- Pour les élèves de 2^{nde} et CAP1, elle offre en plus une dotation pour l'achat d'une tenue professionnelle.

A la rentrée 2020-2021, un nouveau dispositif est mis en place pour le financement des *manuels scolaires* des élèves de 2nde, 1ère, CAP1, CAP2 et 3e PM.

Pour ce faire, notre établissement va commander directement les ouvrages "papier" auprès d'une de nos librairies afin de les distribuer directement aux élèves au mois de septembre. Ils devront être couverts et conservés afin d'être utilisés d'une année à l'autre.

Si cela n'a pas été fait, il est primordial de créer votre compte "Carte Pass'Région" sur le site de la Région Auvergne-Rhône-Alpes afin que notre établissement puisse valider votre demande et que vous puissiez accéder aux avantages auxquels vous allez avoir droit tout au long de votre année scolaire.

Les élèves déjà détenteurs de leur carte Pass'Région n'ont rien à faire, même s'ils viennent d'un autre établissement.